



Poursuite vol à l'étalage dans un grand magasin

Par **annaflore**, le **12/10/2009** à **10:20**

Bonjour,

Ma fille de 27ans s'est faite arrêtée par la sécurité d'un grand magasin parisien pour vol. Dans son sac, il y en avait pour une valeur d'environ 700 euros ! Les articles (vêtements) étaient endommagés mais ceux-ci ont été payés directement par ma fille qui n'est pas prête d'oublier cette expérience. Elle a coopéré et ceci constituait son 1er délit (pas de casier judiciaire), cette affaire n'a aucunement été traitée par la police.

Dans cette situation, l'agent lui a rappelé les lois d'usage pour un tel délit : passible de 2 mois d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Quelles peuvent-être les suites possibles pour une telle infraction ? Risque-t-elle d'avoir un casier judiciaire pour un vol d'un montant si élevé?

Merci par avance de votre réponse.